



LA TRANSVERNOISE

MOTOS ET QUADS
DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022
Moto Club Vernois
A SALON 24380

La rando :

Circuit de 2 boucles intégralement fléché facile / dur / quad.
Petit déjeuner compris et repas proposé entre les 2 boucles.
Le lieu de départ et d'arrivée des boucles est de la salle des fêtes de SALON.

Déroulement :

7H00
Accueil des participants, contrôle administratif et techniques: (permis, assurance, carte grise à présenter)
8H00
Briefing obligatoire.
8H30
Départ de la Rando.

à partir de 12H : Repas : Ravitaillement

Les horaires suivants sont à respecter pour le bon déroulement de la journée.

Tarifs :

Rando seule : 40 euros

Repas + Rando : 50 euros

Repas accompagnateur : 15 euros

Règlement :

- Les contrôles administratifs et techniques sont obligatoires.
- Aucuns participants ne prendra le départ de la randonnée sans validations des contrôles.
- Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du code de la route.
En outre, les véhicules devront être homologués, immatriculés et assurés. La randonnée n'est pas une compétition.
- Aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le tracé n'est pas fermé à la circulation des autres véhicules, motorisé ou non.
- Chaque participants s'engage à se soumettre aux éventuelles directives, de l'organisation qui pourraient intervenir, au cours de la manifestation.
- Le parcours se déroulera par groupe encadré de Marsails, qui a tous moments se réserveront le droit de stopper et d'exclure définitivement, tous participants ne respectant pas le règlement et qui mettrait en danger d'autrui par son comportement.
- Les GPS destinés à enregistrer le circuit sont interdits.
- Le Moto Club rejette toute responsabilité en cas de vol ou accident qui pourraient survenir pendant la manifestation.
- Chaque participant s'engage à ne donner aucunes poursuites envers le Moto Club, les propriétaires et les communes que la randonnée traverse en cas de dommage corporel ou matériel.
- Les désistements effectués au-delà du 16 septembre 2022 NE DONNERONS PAS DROIT AU REMBOURSEMENT (hors certificat médical) aucune exception ne sera faite.
- **IMPORTANT** : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 18 septembre 2022. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto Club et compromet la tenue des manifestations à venir.

CONTACTS UTILES :

Président du Moto Club: 0683902590 Secrétaire du Moto Club: 0642899412 Mail: mcvernois1@gmail.com